MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DEL'ADMINISTRATION

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

N° 1742698961 /MEMFPMA/DGFP/DC/sa

REF. SIGFAE: FC-26-A/100007

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNIQUE :

IL EST OUVERT, AU TITRE DE L'ANNEE 2026, UN **CONCOURS PROFESSIONNEL EXCEPTIONNEL, SUR ETUDE DE DOSSIERS,** D'ACCES A L'EMPLOI CI-APRES, DANS LA LIMITE DU NOMBRE DE POSTES BUDGETISES :

CONCOURS	GRADE	POSTES BUDGETAIRES
PROFESSEUR DE LYCEE OPTION MATHEMATIQUES	A4	27

PEUVENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE, **LES PROFESSEURS DE COLLEGE OPTION MATHEMATIQUES.**

LES CANDIDATS DOIVENT ETRE AGES DE **CINQUANTE-HUIT (58) ANS** AU **31 DECEMBRE 2025** ET TOTALISER AU MOINS **DIX (10) ANS D'ANCIENNET** DANS LE GRADE **A3** AU **05 JANVIER 2026.**

LES INSCRIPTIONS SONT REÇUES EN LIGNE VIA LA PLATEFORME UNIFIEE DE GESTION DES CONCOURS ADMINISTRATIFS, SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, **www.fonctionpublique.gouv.ci,** DU **LUNDI 16 MARS 2026** AU **JEUDI 30 AVRIL 2026.**

A L'INSCRIPTION, TOUS LES CANDIDATS DOIVENT OBLIGATOIREMENT JOINDRE EN LIGNE LA VERSION NUMERIQUE DES PIECES ORIGINALES CI-APRES, AU FORMAT JPEG, JPG, PNG OU PDF:

- L'ACTE DE NOMINATION OU DE TITULARISATION OU DE PROMOTION DU CANDIDAT DANS LE GRADE A3;
- LE CERTIFICAT DE PREMIERE PRISE DE SERVICE OU LE CERTIFICAT DE PRISE DE SERVICE DU CANDIDAT DANS LE GRADE A3;

- LE REÇU ET L'ATTESTATION DE NON-SANCTION DISCIPLINAIRE DE L'ANNEE 2026;
- L'ATTESTATION DE PRESENCE AU POSTE DE L'ANNEE 2026 SIGNEE PAR LE SUPERIEUR HIERARCHIQUE DU CANDIDAT;
- LA CARTE OU LE RECEPISSE D'ENROLEMENT CMU.

LES FRAIS D'INSCRIPTION AU CONCOURS FIXES A **VINGT-TROIS MILLE CINQ CENTS (23.500) F CFA** ET LE KIT NUMERIQUE A **SEPT MILLE CINQ CENTS (7.500) F CFA** SONT PAYABLES EN LIGNE.

LA PRISE DE VUE (PHOTO D'IDENTITE NUMERIQUE) SE FAIT PENDANT LA PERIODE DES INSCRIPTIONS DANS LES DIRECTIONS REGIONALES DE LA FONCTION PUBLIQUE DES LOCALITES SUIVANTES : **ABIDJAN, ABENGOUROU, BONDOUKOU, BOUAKE, DALOA, GAGNOA, KORHOGO, MAN, SAN-PEDRO ET YAMOUSSOUKRO.**

LA PUBLICATION DES RESULTATS EST FAITE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION **www.fonctionpublique.gouv.ci.**

Références:

1- Article 3 et suivants du décret n°2025-120 du 26 février 2025, portant modalités communes d'application de la loi portant statut général de la Fonction Publique;

2- Annexe du décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les établissements Publics Nationaux, telle que modifiée par l'annexe des décrets n°2016-1141 du 21 décembre 2016, n°2020-532 du 24 juin 2020, n°2022-688 du 6 septembre 2022 et n°2022-920 du 30 novembre 2022;

3- Décret n°2022-753 du 28 septembre 2022 relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'enrôlement à la Couverture Maladie Universelle.



Anne Desirée OULOTO-LAMIZANA
Abidjan le 11/03/2026 à 21:17:29